



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

La visite sanitaire bovine Perception et attentes Pistes d'évolution

établi par

Claire Gaudot

Inspecteur général
de la santé publique vétérinaire

Jean-Christophe Tosi

Inspecteur général
de la santé publique vétérinaire

SOMMAIRE

1 Résumé.....	5
2 Introduction.....	6
2.1 Contexte réglementaire.....	6
2.1.1 Arrêtés ministériels.....	6
2.1.2 Instructions administratives.....	7
a) Pour la réalisation technique.....	7
b) Pour les modalités de télé procédure.....	7
2.2 Un objectif de performance.....	8
2.3 Taux de réalisation : constats nationaux.....	8
2.3.1 Les deux premières campagnes.....	8
2.3.2 Les campagnes suivantes : la VSB « rénovée ».....	8
3 Perception de la visite sanitaire bovine par les différents acteurs.....	9
3.1 Éleveurs.....	9
3.2 Instances représentatives des éleveurs.....	10
3.2.1 Fédération nationale des groupements de défense sanitaire (FNGDS).....	10
3.2.2 Fédération nationale bovine (FNB).....	11
3.2.3 Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL).....	11
3.3 Vétérinaires sanitaires.....	12
3.4 Instances représentatives des vétérinaires.....	14
3.4.1 Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV).....	14
3.4.2 Ordre des vétérinaires.....	15
3.4.3 Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL).....	16
3.4.4 Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF).....	17
3.5 Administration vétérinaire (services déconcentrés du MAAP).....	17
4 Attentes exprimées par les différents acteurs de la visite sanitaire bovine.....	19
4.1 Éleveurs	19
4.2 Vétérinaires sanitaires.....	20
4.3 Administration vétérinaire.....	22
5 Pistes d'évolution souhaitables et recommandations.....	24
5.1 Pistes d'évolution concernant le contenu de la VSB.....	24
5.1.1 Évolution du questionnaire.....	24
5.1.2 Module loco-régional.....	25
5.2 Pistes d'évolution concernant les modalités de réalisation.....	26
5.2.1 Fréquence de la visite.....	26
5.2.2 Lien avec le bilan sanitaire d'élevage.....	26
5.2.3 Procédure de visite.....	27
5.2.4 Formation au mandat sanitaire.....	27

5.3 Pistes d'évolution concernant l'exploitation et la valorisation des résultats.....	28
5.3.1 <i>Suivi des élevages non satisfaisants.....</i>	28
5.3.2 <i>Exploitation statistique des informations et retours d'informations.....</i>	29
6 Synthèse des recommandations.....	30
7 Annexes.....	31
7.1 Lettre de mission.....	31
7.2 Liste des personnes rencontrées.....	33
7.2.1 <i>Représentants nationaux.....</i>	33
7.2.2 <i>Région de Bretagne.....</i>	33
7.2.3 <i>Département du Calvados.....</i>	34
7.2.4 <i>Département de la Charente-Maritime.....</i>	34
7.2.5 <i>Département de Haute-Vienne.....</i>	34
7.2.6 <i>Département de Saône-et-Loire.....</i>	35
7.3 Documents consultés.....	35
7.3.1 <i>Arrêtés ministériels.....</i>	35
7.3.2 <i>Instructions administratives.....</i>	35
7.3.3 <i>Autres documents.....</i>	36
7.4 Glossaire.....	37

1 Résumé

Le contexte réglementaire de la visite sanitaire bovine, dispositif de surveillance sanitaire instauré en 2005, est rappelé. Suite à son adaptation survenue en 2007 et après deux campagnes durant lesquelles le dispositif adapté a été mis en œuvre, un bilan de sa perception et de ses modalités de réalisation est établi. Ses limites et les difficultés rencontrées sont analysées à la lumière des remarques et des attentes formulées par les acteurs du dispositif, vétérinaires sanitaires et éleveurs de bovins, et par leurs organisations professionnelles, ainsi que par les services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Retenant plusieurs pistes d'évolution, les auteurs du rapport proposent dix recommandations qui seraient de nature à donner à ce dispositif une efficacité reconnue et à relancer la motivation des acteurs à son égard. Elles concernent notamment son contenu, sa fréquence et son exploitation.

Ces propositions s'inscrivent dans le droit fil des attentes exprimées lors des récents états généraux du sanitaire, en particulier celles relatives au recueil, au partage et à l'exploitation des informations sanitaires issues des réseaux d'épidémirosurveillance au plus proche des préoccupations locales et dont le réseau national des visites sanitaires bovines créé en 2007 pourrait constituer un des éléments de réponse.

Mots clés : visite sanitaire bovine, bilan sanitaire d'élevage, contrôles officiels, épidémirosurveillance, mandat sanitaire, prévention des risques sanitaires, réseau de surveillance, surveillance sanitaire, télé procédure, vétérinaire sanitaire.

2 Introduction

2.1 Contexte réglementaire

2.1.1 Arrêtés ministériels

La visite sanitaire bovine (VSB) a été instituée par l'arrêté interministériel du 24 janvier 2005 *relatif à la surveillance sanitaire des élevages bovins*¹, dont l'article 1^{er} précisait « *Il est instauré une visite annuelle obligatoire des élevages bovins visant à la prévention et à la maîtrise des maladies réputées contagieuses de l'espèce bovine* ».

Ce texte prévoyait les principes de réalisation de la VSB, « *par le vétérinaire sanitaire en charge des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux de l'espèce bovine dans l'exploitation* » et ses modalités, la visite étant menée « *sur la base d'un questionnaire* » qui devait être transmis au directeur départemental des services vétérinaires après qu'il ait été visé par le détenteur des animaux. Il précisait son coût, pris en charge par l'État. Soulignons le fait que cette visite sanitaire bovine revêt dès 2005 un caractère obligatoire.

Deux ans après son fonctionnement, le dispositif a été actualisé. L'arrêté de 2005 a été abrogé et remplacé par l'arrêté interministériel du 28 décembre 2007 *constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé « réseau national des visites sanitaires bovines »*².

Confortant le dispositif existant, ce texte allait plus loin que celui de 2005, par la création d'un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine, dont les adhérents regroupent les éleveurs, les vétérinaires sanitaires et les organisations représentant les uns et les autres, à savoir les groupements de défense sanitaire (GDS) et leur représentation nationale d'une part et d'autre part, les groupements techniques vétérinaires (GTV) et leur représentation nationale. Par ailleurs, les éléments documentaires nécessaires à la réalisation de la VSB étendent de fait son champ d'investigation au domaine de la santé publique vétérinaire alors que la VSB initiale ne concernait que celui de la santé animale. Les principes de réalisation de la VSB sont dans la continuité de ceux édictés par l'arrêté de 2005. Ces modalités rénovées rendent ainsi la visite plus complète, en même temps qu'elle devient moins fréquente, l'obligation pour l'éleveur de bovins de réalisation passant de un à deux ans.

¹ *J. o. R. f.* du 29 janvier 2005

² *J. o. R. f.* du 09 janvier 2008.

2.1.2 Instructions administratives

a) Pour la réalisation technique

L'essentiel des instructions figure dans une note de service du 24 avril 2008³ à l'intention des directeurs départementaux des services vétérinaires. Elle présente le nouveau dispositif, en rappelant ce qui ne change pas par rapport au précédent (caractère obligatoire, réalisation par le vétérinaire sanitaire, éléments documentaires supports et leur utilisation, prise en charge financière par l'État) et souligne les éléments nouveaux apportés par l'arrêté ministériel du 28 décembre 2007 :

- extension au secteur de la santé publique vétérinaire, par une évaluation, au cours de la visite, de la gestion de la pharmacie vétérinaire et de l'hygiène de la traite, le cas échéant,
- fréquence devenu biennale,
- nouveau formulaire de visite sanitaire de 4 pages, plus « ouvert » et d'usage plus simple que le précédent pour le vétérinaire,
- nouvelles modalités de transmission des éléments de synthèse de la VSB par le vétérinaire sanitaire, par télé procédure directement vers la base de données de la DGAI « SIGAL »,
- fixation du tarif forfaitaire de rémunération et gestion des dossiers financiers.

Elle comporte diverses annexes :

- une fiche d'information à remettre par le vétérinaire sanitaire à l'éleveur, par laquelle sont expliqués les objectifs, le contenu et les suites données à la VSB,
- un guide du vétérinaire sanitaire, sorte de *vade mecum* permettant au vétérinaire de renseigner le formulaire de visite de la façon la plus précise possible au regard de la réglementation (dont les références sont rappelées) et de l'interprétation qu'il pourrait être amené à en faire, en lui fournissant informations, méthode et recommandations, tout en lui reconnaissant une large place pour la délivrance de conseils à l'éleveur.

b) Pour les modalités de télé procédure

Annoncées par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 28 décembre 2007, les modalités d'enregistrement par le vétérinaire sanitaire « *par voie informatique sécurisée avec signature électronique professionnelle certifiée* » ont été précisées par une note technique de la mission des systèmes d'information de la DGAI en date du 22 mai 2008 ayant pour objet le déploiement de la télé procédure « visite sanitaire bovine ». La télé procédure a été ouverte à tous les vétérinaires sanitaires le 26 mai 2008.

³ Plusieurs fois modifiée et complétée depuis. Cf annexe 7-3-2.

2.2 Un objectif de performance

Parmi les indicateurs de performance des budgets opérationnels de programme (BOP) du programme 206, a figuré l'objectif stratégique « *améliorer et préserver l'état sanitaire du cheptel dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie de l'élevage* ». Pour la déclinaison de cet objectif stratégique, on trouve, parmi d'autres, l'objectif opérationnel intitulé « *disposer d'un réseau de veille sanitaire performant en améliorant son activité* ». Un indicateur précis⁴ permet de suivre l'état d'avancement de la réalisation de cet objectif opérationnel, à savoir le taux de réalisation des visites sanitaires de la campagne close dans l'année.

C'est dans le contexte de ce suivi que la sous-directrice de la santé et de la protection animales a demandé le 16 novembre 2009, par lettre à diffusion limitée et sous forme d'ordre de service d'action⁵, aux responsables des services déconcentrés d'attirer l'attention des vétérinaires sanitaires sur l'importance de la réalisation et de la saisie des VSB, constatant le très faible de taux de réalisation qui s'établissait aux environs de 33 % à cette date.

2.3 Taux de réalisation : constats nationaux

2.3.1 Les deux premières campagnes

En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 2005, les deux premières campagnes (2005/2006 et 2006/2007) de VSB se sont déroulées à cheval sur deux années, pour tenir compte des périodes de réalisation des opérations de prophylaxie ou plus simplement de la présence hivernale des bovins à l'étable. Les dates de ces campagnes avaient été fixées par la DGAI⁶ et leur bilan rappelé dans la note de service du 24 avril 2008 en particulier leurs taux de réalisation, excellents (94,66 % et 93,43 %).

2.3.2 Les campagnes suivantes : la VSB « rénovée »

Les résultats de la campagne 2007/2008 puis ceux de la campagne 2009 (en année pleine 2009)⁷ ont fait l'objet d'une analyse approfondie par la DGAI⁸. Au terme de celle-ci, il est envisagé de faire évoluer le dispositif et de « *repenser le rôle de la VSB selon trois axes : l'outil d'information, l'outil de pilotage et l'outil de dialogue* ».

⁴ Indicateur AV0302_01 de la liste des indicateurs du BOP 20609M

⁵ LDL n° 2246 du 16 novembre 2009 : « Visite sanitaire bovine – réalisation campagne 2009 ».

⁶ Qui les modifie en tant que de besoin, pour des motifs conjoncturels, financiers notamment.

⁷ Note de service DGAI/SDSPA/N2009-8028 du 20 janvier 2009 (« Visite sanitaire bovine -campagne 2009 »).

⁸ Didier CALAVAS et Alexandre FEDIAEVSKY, *La visite sanitaire bovine : un dispositif à valoriser*, BEH N°36, mars 2010, pages 1 à 5.

3 Perception de la visite sanitaire bovine par les différents acteurs

Afin d'obtenir une vision la plus large possible de la perception et des attentes des différents acteurs de la visite sanitaire bovine, les missionnaires se sont attachés à sélectionner des types d'élevages bovins variés dans de grandes régions d'élevage : ainsi, les investigations ont été menées, pour l'élevage laitier, en Basse-Normandie (Calvados) et en Bretagne (avec une approche régionale) et pour l'élevage allaitant, en Bourgogne (Saône-et-Loire) et Limousin (Haute-Vienne), sans négliger les problèmes liés aux régions à faible densité bovine (Charente-Maritime).

Outre leurs représentants nationaux, dans ces cinq « bassins » ont été rencontrés 17 vétérinaires praticiens et 20 éleveurs, souvent responsables de structures professionnelles syndicales ou techniques. Le choix de leur sélection a été laissé à l'appréciation des services déconcentrés du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche (MAAP), avec lesquels ils travaillent au quotidien.

3.1 Éleveurs

D'une manière générale, la perception par les éleveurs de l'intérêt de la VSB n'est pas *a priori* favorable : celle-ci est jugée peu utile, répétitive, chronophage, et considérée comme une formalité administrative de plus par son côté obligatoire sans réelle plus value pour l'éleveur. Ce constat doit cependant être doublement nuancé, d'une part parce que certains éleveurs déclarent d'emblée « jouer le jeu » en adhérant véritablement à une démarche à laquelle ils trouvent un intérêt et qu'ils estiment novatrice (regard extérieur, approche plus préventive que curative), d'autre part parce que, même ceux qui émettent des réserves, voire un rejet de prime abord, reconnaissent au fil des entretiens que, tous comptes faits, la VSB présente finalement des avantages. Ainsi, ils estiment intéressant le fait que leur vétérinaire puisse prendre un moment spécifique de réflexion et de dialogue, en dehors de toute intervention thérapeutique ou hors prophylaxie pour « faire le point », analyser la situation sanitaire globale de l'élevage et apporter une expertise. Elle peut aussi leur ouvrir les yeux sur des aspects sous estimés au quotidien, tels que l'importance des mortalités, des avortements, des baisses de fécondité, etc.

Le questionnaire est jugé comme peu adapté aux spécificités des élevages ou aux pathologies rencontrées (surtout lorsque celles-ci ne sont pas des maladies réputées contagieuses (MRC) : para tuberculose, rhino-trachéite infectieuse bovine (IBR), besnoitiose. Son évolution est souhaitée vers davantage de flexibilité et de réalisme.

La confusion entre VSB et bilan sanitaire d'élevage (BSE) est très fréquente, et le côté redondant des deux, voire avec d'autres interventions pour les éleveurs engagés dans des démarches de respect de bonnes pratiques d'élevage ou de respect de charte de qualité, fréquemment observé. La VSB, souvent réalisée de manière moins approfondie (en comparaison par exemple du temps passé par un technicien de laiterie dans l'exploitation dans le cadre d'une charte de qualité) fait alors double emploi. Pour certains éleveurs cependant, la VSB, si elle était bien faite, serait considérée comme une véritable amorce de réflexion qui pourrait s'adresser à tous alors que le BSE, considéré comme plus complexe, s'adresserait à des « éleveurs plus réceptifs ». Un rapprochement de ces démarches est néanmoins souhaité

par de nombreux éleveurs, dans un souci de simplification et de cohérence de la maîtrise des risques sanitaires.

Parfois noté, l'aspect plus ou moins expéditif de la réalisation de la VSB est souvent tempéré par la confiance très généralement accordée par les éleveurs à leurs vétérinaires dont ils reconnaissent bien volontiers la surcharge de travail.

Les éleveurs reconnaissent unanimement que peu de points se sont améliorés depuis la mise en place de cette VSB, et regrettent l'absence de retour sur ses résultats, ce qui a eu pour effet de les démotiver alors qu'on leur demande toujours plus. L'État ne s'est pas donné les moyens de valoriser les résultats de la VSB, et cette absence de valorisation a eu un effet très négatif sur sa dynamique.

L'attention de la mission a été attirée sur le fait que, dans les périodes économiquement difficiles, le sanitaire est toujours le premier à être laissé pour-compte. Devant cette crainte légitime, le souhait de revenir à une visite annuelle afin de maintenir une vigilance dans les troupeaux (d'autant plus nécessaire que les risques sanitaires augmentent avec la taille des troupeaux) a été exprimé. En outre, il a été clairement dit qu'il ne convenait pas de se concentrer seulement sur les éleveurs à problèmes, car les autres éleveurs ont aussi besoin qu'on s'occupe d'eux pour maintenir leur motivation active.

3.2 Instances représentatives des éleveurs

3.2.1 Fédération nationale des groupements de défense sanitaire (FNGDS)

En soulignant l'origine politique (la VSB s'inscrivant dans une politique volontariste d'incitation au maintien d'un maillage des vétérinaires ruraux), les responsables de la FNGDS rencontrés considèrent que le seul intérêt de la VSB est d'avoir démontré que 99% des élevages sont dans une situation sanitaire satisfaisante, tout en observant que sur les 1% restant, aucune action corrective n'a été mise en place par l'État. Ce constat est fait et répété depuis 2005, le faire durer plus longtemps ne paraît pas utile.

Ils soulignent qu'elle ne peut être considérée comme un outil d'épidémiologie (au sens de la définition qu'en donne le Pr Toma), mais serait plutôt un outil d'aide à la gestion de la santé publique, outil actuellement sous exploité (« Qu'a t'on fait des résultats depuis 5 ans ? »). Le bilan d'une enquête nationale auprès des GDS départementaux fait état d'une perception par eux globalement plutôt négative. Estimant que si la VSB était bien faite et utile, on pourrait la maintenir, la FNGDS part donc du principe qu'on ne doit pas conserver le dispositif dans son état actuel.

La FNGDS pose trois questions : quelle est la situation actuelle ? Quels sont les objectifs poursuivis ? Quels outils met-on sur pied pour les atteindre ?

Elle estime que les récents états généraux du sanitaire ont établi un constat de la situation, en définissant, parmi d'autres, une priorité qu'est l'épidémiologie, les scientifiques (en particulier l'ANSES) étant susceptibles de définir les risques et les données dont l'Administration a besoin. La collecte de ces données doit-elle se faire dans tous les

élevages sans discernement, ou au contraire faut-il cibler les élevages ? Faut-il procéder à des contrôles renforcés dans certaines situations ? Faut-il baisser la pression de contrôle dans la majorité des élevages reconnus satisfaisants (partant du principe selon la FNGDSB que le taux des élevages à considérer comme satisfaisants serait plus proche de 75% que de 99% du fait de l'existence d'un conflit d'intérêt pour les vétérinaires, à la fois juges et parties dans la réalisation de la VSB) ? Comment mieux exploiter d'autres données issues des abattoirs, des équarrissages, du terrain pour cette surveillance sanitaire globale ?

Une fois les risques définis et les priorités établies pour les appréhender, il appartient à l'État de définir les outils nécessaires en optimisant – sans les perdre – les moyens financiers actuellement dévolus à la VSB. Cela pourrait se faire *via* une adaptation de la VSB à des objectifs ciblés et prioritaires, en laissant aux acteurs de terrain qui seraient dûment formés dans ce but, la collecte du bruit de fond sanitaire. La VSB deviendrait ainsi un outil souple et réactif, qui trouverait sa vraie place dans le schéma sanitaire de demain (sur fond de désertification vétérinaire dans certains cas) et le rôle de l'État dans le dispositif serait alors de contrôler la mise en œuvre du dispositif.

3.2.2 Fédération nationale bovine (FNB)

L'avis exprimé par les responsables de la FNB sur la VSB est critique et rejoint l'opinion de la FNGDS selon laquelle 90% de ce que l'on peut récolter au cours de la VSB serait déjà connu par les GDS ou par les données disponibles ailleurs (BDIVET). En revanche, elle est indispensable chez les éleveurs non professionnels ou marginaux, chez lesquels les vétérinaires vont peu ou pas. Une concentration des moyens sur ces cas serait préférable au dispositif actuel, quitte à mieux rétribuer les vétérinaires qui interviendraient chez ces éleveurs dans ce cadre. Ils confirment la confusion faite par de nombreux éleveurs entre la VSB et le BSE, ce dernier leur étant plus utile pour la conduite de leur élevage, ainsi que le caractère parfois superficiel de la réalisation de la VSB.

Ils estiment une évolution du dispositif indispensable. L'élargissement aux questions relevant du « paquet hygiène » est utile, à côté des outils déjà utilisés (chartes de bonnes pratiques en élevage). Ils souhaitent aussi que les aspects relatifs à l'alimentation des animaux - à la base de nombreux problèmes sanitaires, et de fécondité - soient mieux appréhendés qu'ils ne le sont dans le questionnaire actuel. De même l'introduction de thématiques loco-régionales est souhaitée, en particulier sur des pathologies oubliées ou émergentes (tuberculose, fièvre Q), permettant en outre d'informer l'éleveur sur celles-ci.

Il leur apparaît nécessaire de mettre en place une procédure d'évaluation de la performance des acteurs (selon un rythme à définir) qui permettrait de restituer les éléments dont ils ont besoin pour progresser. Il faut pour cela ancrer la VSB dans les états généraux du sanitaire.

3.2.3 Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL)

Les représentants de la FNPL ont une approche positive de la VSB : ils considèrent qu'elle est l'occasion d'un échange intéressant entre l'éleveur et son vétérinaire sanitaire, en dehors des périodes d'intense activité, qui permet souvent d'engager une véritable démarche

préventive. Ils soulignent sa finalité plutôt sanitaire préventive et collective, complémentaire du bilan sanitaire d'élevage dont la finalité est plutôt zootechnique et individuelle. Ils semblent y être très attachés et considèrent qu'elle renforce le lien entre l'éleveur et son vétérinaire.

La FNPL adhère pleinement à la délivrance régulière d'un conseil spécialisé préventif et au retour à une fréquence annuelle mieux adaptée à cet objectif, en particulier dans les zones où la désertification vétérinaire se fait sentir. Au-delà même de cette opinion, la VSB pourrait être allégée dans son contenu dans les élevages où elle est satisfaisante et au contraire renforcée dans ceux où elle est mauvaise. Sa réalisation par un vétérinaire sanitaire autre que celui de l'élevage est aussi acceptée dans ces cas-là, dans la mesure où il s'agit de l'intérêt général, y compris celui des vétérinaires.

Ils confirment l'amalgame fait avec le BSE (voire avec les « contrôles conditionnalité »). Le couplage des deux démarches, en particulier dans les élevages laitiers, leur paraît souhaitable, renforçant le souhait d'un retour à une fréquence annuelle, à la condition cependant de ne pas alourdir la charge (financière) de l'éleveur.

Ils pourraient adhérer à l'introduction d'un module loco-régional et sont favorables à un point relatif à la bien traîance animale. Les retours d'information sont souhaités, de même que les « bilans à chaud », mais ciblés vers les organisations professionnelles pour prévenir toute utilisation publique susceptible d'associer de mauvais résultats à une région ou à des produits particuliers par une diffusion et une communication non maîtrisées.

3.3 Vétérinaires sanitaires

Les échanges de la mission avec les vétérinaires sanitaires (VS) se sont révélés riches d'enseignement. D'une manière générale, les VS rencontrés sont attachés au type de démarche que représente la visite sanitaire bovine ; cependant, ils formulent beaucoup d'observations – parfois critiques et constructives – sur son contenu voire sa finalité. Dans la majorité des cas, les vétérinaires ne découvrent pas un élevage le jour de la VSB : leur profonde connaissance de leurs clientèles et les enjeux (financiers et techniques) de la distribution du médicament sont deux éléments qui, au cours de la mission, ont sous-tendu quasiment tous les entretiens avec les praticiens. Les risques de routine voire de démotivation, liés aux aspects répétitifs de la visite et statiques du questionnaire ont été soulevés.

Il est d'emblée souligné que l'un des intérêts immédiatement perçus de la VSB est d'avoir permis le retour d'une présence vétérinaire annuelle dans les élevages qui ne font pas, ou très rarement, appel au vétérinaire, ceux qui ne sont quasiment plus « vus » depuis la baisse du rythme des prophylaxies (petits cheptels, pré-retraités, pluri-actifs). Pour les autres élevages, leur perception est très variable. Ils sont souvent très bien connus des praticiens, qui, outre les actes pour lesquels ils sont appelés (parfois plus de 50 fois dans l'année mais les chiffres sont évidemment très variables) y délivrent régulièrement du « conseil » ; en ce sens, la VSB basée sur le questionnaire est perçue comme une formalité administrative qui pourrait être accomplie, à la limite, à la clinique et ne demande ni démarche spécifique ni un temps de réalisation très long.

Pour d'autres praticiens, elle est au contraire, dans tous les élevages, l'occasion privilégiée, hors urgences, de délivrer des conseils et de sensibiliser l'éleveur à des problèmes qui vont au-delà des MRC, pourvu que l'éleveur soit réceptif, disponible (ce qui suppose que la VSB soit déconnectée des interventions thérapeutiques ou des prophylaxies), que les problèmes abordés soient spécifiques à son élevage, que la VSB soit faite sur rendez-vous voire, dans certains cas, préparée par la réunion des documents de l'élevage ou par du recueil de données. Il faut aussi que l'éleveur y trouve un intérêt concret, autrement dit, que la VSB lui « apporte quelque chose », en cernant particulièrement les problèmes de son élevage (*cf infra* les observations sur le questionnaire), de façon à ce que le vétérinaire sanitaire « appuie là où cela fait mal ». Pour ce qui concerne la partie « conseils », les vétérinaires sont conscients du fait que les éleveurs en reçoivent déjà beaucoup par d'autres canaux que le leur : techniciens, GDS, etc. La VSB est parfois conçue comme un accompagnement de l'éleveur dans certaines de ses démarches techniques, en cas de contrôles. L'intérêt pédagogique reconnu de la VSB est cependant mis à mal du fait que celle-ci débouche sur des conclusions qui ne permettent pas de voir les progrès réalisés d'une année sur l'autre. Le manque de nuances dans les appréciations possibles est regrettable à cet égard.

Il est affirmé que l'intérêt de l'éleveur est mieux perçu dans le cas du BSE de la visite prescription/délivrance du médicament, plus concret, « opérationnel », directement orienté vers les pathologies spécifiques à l'élevage et, à la suite du protocole de soins, considéré comme évidemment rentable à la fois pour l'éleveur et pour le vétérinaire. Les vétérinaires confirment la confusion fréquemment faite par leurs clients entre VSB et BSE (lorsqu'ils ne font pas cette confusion eux-mêmes !), ainsi qu'avec les démarches mises en place par les entreprises (en particulier dans le secteur laitier) ou les groupements de producteurs, du type chartes, guides de bonnes pratiques, etc. qui font également l'objet d'investigations initiales et continues basées sur des questionnaires, redondants avec (ou parfois plus détaillés que) celui de la VSB et menées par des techniciens souvent très expérimentés.

Les critiques relatives au contenu du questionnaire avec sa synthèse ont été nombreuses. Pour la majorité des vétérinaires sanitaires, ce questionnaire est un véritable « fourre-tout » pas assez nuancé, pas assez concret, pas assez « ouvert » aux questions extra-sanitaires, pas assez pédagogique, sans retours d'informations permettant un véritable suivi dans un contexte précédent non satisfaisant, ou ne permettant pas de fixer de véritables objectifs à l'issue de celui-ci, etc. Certaines questions sont considérées comme inutiles, dont la réponse se limite à un constat au-delà duquel il n'y a pas ou peu d'action possible (par exemple les questions sur la faune sauvage, étant entendu que le gibier fréquente assidûment toutes les stabulations et qu'on voit mal comment l'en empêcher dans la majorité des cas). A l'inverse, certaines questions importantes ne sont pas prévues, par exemple sur les contrôles à l'introduction pour les maladies non MRC (para tuberculose). Les attentes exprimées en la matière sont nombreuses (*cf infra*).

Le fait que la VSB soit effectuée par le vétérinaire de sa propre clientèle n'a pas soulevé de problèmes majeurs, même s'il est reconnu que la réponse à certaines questions ait parfois pu être nuancée pour ne pas être perçue comme négative envers l'éleveur. On ne peut véritablement pas parler de «conflit d'intérêt » en tous cas pour la très grande majorité des praticiens qui se placent dans l'optique du mandat sanitaire et revendiquent une certaine forme de diplomatie pour présenter des conclusions qui ne sont pas favorables à leur client. L'intervention d'un vétérinaire extérieur à la clientèle n'est pas systématiquement rejetée lors

d'une visite de suivi d'un élevage déclaré non satisfaisant, elle serait même acceptée moyennant des conditions esquissées parmi lesquelles il peut être envisagé le recours à un confrère non immédiatement voisin de clientèle, de préférence dans un autre département et intervenant sur ordre de l'Administration.

Connu des praticiens, le document d'information susceptible d'être remis à l'éleveur est utilisé sans conviction (lorsqu'il l'est réellement), étant perçu par ce dernier comme un imprimé de plus dont la lecture ne paraît pas essentielle à l'activité, de même le *vade mecum* est très peu utilisé par les vétérinaires.

La mission a pu observer le fait que la VSB, dans un contexte économique particulièrement difficile pour les éleveurs, sert volontiers de démarche sanitaire d'appel pour « proposer » le BSE, celui-ci lui étant fréquemment couplé pour plusieurs raisons : les points communs aux questionnaires, le gain de temps pour des démarches considérées assez proches l'une de l'autre, le fait que le BSE apporte un élément concret à la démarche VSB et apparaît comme utile à l'éleveur et non comme une obligation à faire. Certains vétérinaires estiment même comme très positif le fait que la VSB ait permis de mettre en place le BSE dans les élevages.

Un consensus est observé sur le bon fonctionnement des dispositifs de télé procédure. De même sur la contribution, au moins dans certaines zones géographiques, de la VSB au maintien du maillage territorial vétérinaire.

Enfin dans une grande majorité, les vétérinaires ont quelques difficultés à comprendre, étant donné le questionnaire actuel, comment l'analyse des informations remontées permet de déboucher sur une action de politique publique à mener au niveau national.

3.4 Instances représentatives des vétérinaires

3.4.1 Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV)

Tout en soulignant l'ambiguïté d'une démarche qui consiste, pour un vétérinaire de clientèle, à intervenir chez son client dans une optique de « contrôle », la SNGTV considère que la VSB doit rester dans le cadre du mandat sanitaire. C'est un moment privilégié pour faire passer des messages de biosécurité, relatifs par exemple à la transhumance, aux échanges d'animaux vivants, à la gestion des cadavres d'animaux, etc. le tout dans une optique affirmée de conseil.

L'outil actuel a permis de créer la circonstance régulière d'une rencontre entre l'éleveur et son vétérinaire exclusivement consacrée à faire le point sur des sujets divers relatifs à son élevage, en dehors des interventions habituelles. Le « pli est pris » et même si l'outil doit être fortement amélioré, il doit être conservé, complété et développé.

La VSB doit être conservée en tant que l'un des outils de veille d'un réseau de surveillance, « en dormance » avec un minimum d'activité, étant entendu qu'il est plus facile d'activer, en tant que de besoin ou de crise, un réseau existant que de réactiver un réseau disparu.

Elle doit être complétée avec le volet BSE, avec lequel il est, de fait, déjà fréquemment associé (plusieurs *item* identiques, surtout concernant le médicament), dans le cadre d'une intervention régulière (annuelle si possible) initiée par trois donneurs d'ordre (le client pour le volet BSE, l'Administration pour le volet VSB, le GDS pour certaines interventions sanitaires locales), dûment préparée en amont (recours au portail BDIVET) dans un contexte plus ambitieux que la seule VSB selon son schéma actuel. Ceci suppose un retour d'information à l'issue de chaque campagne de réalisation, élément qui a manqué dès le début.

Elle pourrait être complétée par des modules locaux ciblés, ce qui permettrait d'éviter de continuer à aborder sans cesse des *item* régulièrement satisfaisants. *A contrario*, il convient de développer les *item* non satisfaisants.

Idéalement, cette visite mieux ciblée et aux objectifs multiples ferait l'objet d'une préparation par l'éleveur, l'impliquant fortement (réponse à un questionnaire préalable, rassemblement des registres d'élevage) et aussi par le vétérinaire (recueil des éléments factuels relatifs à l'élevage, examen des bilans sanitaires précédents). Le questionnaire support de la VSB serait d'un usage plus souple, dans lequel le vétérinaire utiliserait les *item* qui lui paraissent les plus pertinents, en approfondissant les points jugés non satisfaisants lors de visites antérieures. Des logiciels vétérinaires de gestion pourraient être développés pour cette approche synthétique et adaptée à chaque cas (certains le sont déjà pour le BSE). Ils devraient intégrer les synthèses nationales et locales permettant de remonter aux 5 dernières années de VSB et de BSE, ce qui permettrait de mesurer les progrès accomplis ou restant à réaliser, dans une démarche d'analyse des risques.

Des documents pédagogiques, personnalisés localement, devraient servir de support aux conclusions de cette intervention.

3.4.2 Ordre des vétérinaires

En tant qu'organisme associé à sa mise en place, l'Ordre des vétérinaires est attaché à l'existence de la VSB dont il souhaite le maintien. Celle-ci valorise les vétérinaires sanitaires et permet, en sortant le vétérinaire de son rôle habituel de « faiseur d'acte », l'entretien d'une relation différente entre l'éleveur et son vétérinaire dans le cadre du mandat sanitaire, tout en inscrivant leurs rapports dans une approche nouvelle basée sur la pédagogie. L'outil est considéré comme utile, même s'il est encore trop souvent perçu par les éleveurs comme une formalité et un moyen de surveillance, en particulier par ceux chez lesquels les résultats de la VSB ne sont pas satisfaisants. Par manque de recul, il semble prématûr d'en vouloir déjà dresser un bilan, mais il paraît légitime néanmoins d'en revoir à ce stade le contenu, considéré comme complexe, trop vaste et non adapté au cas particulier de chaque exploitation, afin d'adapter le questionnaire aux besoins et attentes des acteurs.

Du fait de ce questionnaire perçu comme moyen de surveillance, la démarche n'est peut-être pas appréhendée ou assumée dans son véritable contexte par certains vétérinaires, en particulier les plus jeunes ou ceux formés hors de France, chez lesquels l'approche culturelle et éthique du concept de santé publique vétérinaire serait moins développée que chez leurs aînés qui avaient été confrontés, il y encore 15 ou 20 ans, aux opérations systématiques de prophylaxies et aux mesures fréquentes d'assainissement des cheptels qui leur faisaient suite. Pour y remédier, une formation initiale et continue au mandat sanitaire doit être poursuivie et renforcée.

3.4.3 Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL)

Les responsables du SNVEL confirment l'intérêt de la VSB qui répond à un besoin de veille sanitaire, à laquelle il faut donner une véritable consistance. Ils considèrent que rémunérer des vétérinaires sanitaires pour ce faire revient à entretenir une armée en temps de paix. Ils trouvent regrettable que personne ne se soit attelé à faire converger, par un travail technique d'harmonisation, les démarches de veille sanitaire et celles autour du BSE, pour lesquelles ils estiment qu'il existe une véritable cohérence (d'ailleurs mise à mal du fait du passage à une fréquence biennale de la VSB). Le SNVEL admet qu'avec une telle fréquence, la VSB n'est pas un véritable outil d'épidémirosurveillance. Il la considère davantage comme une rémunération à la remontée de données, ce concept pouvant être une alternative à la VSB telle qu'elle est actuellement réalisée.

L'intérêt de la VSB est cependant évident pour les élevages dans lesquels le vétérinaire ne va plus. Pour les autres cas, une certaine lassitude semble s'installer chez les éleveurs car il n'apparaît pas évident qu'ils en tirent un bénéfice, en particulier face à ce que leur apporte le BSE. Certains éleveurs préfèrent faire appel à des vétérinaires salariés de groupements de producteurs pour la réalisation de ce BSE, plutôt qu'à leur vétérinaire praticien habituel. Celui-ci ne réalise alors que la seule VSB, perçue comme une obligation. Cependant, il n'est pas observé de refus de la part des éleveurs. Sous réserve d'améliorations du fond et de la forme, le retour à une fréquence annuelle serait plus cohérent avec celle de la visite de BSE.

Pour l'objectivité des réponses au questionnaire et l'appréciation qui s'en suit, il est reconnu que le vétérinaire sanitaire est parfois amené à relativiser les constats chez son client, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un client fidèle (« On a du mal à dire à un éleveur que ses animaux sont maigres »), sans parler pour autant de conflit d'intérêt.

Il est souhaité que le questionnaire évolue vers davantage de technicité permettant des réponses plus précises faisant appel à l'expertise du vétérinaire. Dans son état actuel, la grille de lecture ne permet pas d'appréhender toutes les situations, et par voie de conséquence, d'apporter de véritables réponses et de délivrer des conseils à l'éleveur. Les réponses à certains des *item* actuels sont semblables quel que soit le type d'élevage (plein air, semi plein air, etc.) sans qu'il soit possible de les nuancer. Il est proposé qu'y soient rajoutés des *item* parmi lesquels le vétérinaire pourrait puiser pour être au plus proche de la réalité du type d'élevage, afin d'éviter le côté répétitif de la visite qui engendre la lassitude évoquée ci-dessus. Des objectifs à thème pourraient aussi être proposés d'une année à l'autre, avec la formation *ad hoc* pour les vétérinaires qui en mettraient en œuvre la poursuite. Ces objectifs annuels seraient définis conjointement par les OVS, les OVVT et la DGAI. Il est observé que beaucoup de points d'hygiène qui relèvent du domaine de la biosécurité ne font l'objet d'aucune contrainte réglementaire et ne sont pas pris en compte dans le questionnaire.

Les autres critiques formulées concernaient principalement l'accès aux bases de données informatiques (SIGAL, BDIVET), qui a été décrit comme un véritable « parcours du combattant ». Un accès simple, modernisé et instantané aux données actualisées des élevages est pour le SNVEL un préalable indispensable à toute autre forme d'évolution de la VSB.

L'intérêt des praticiens pour la restitution des résultats sous forme de synthèses, départementales en particulier, est manifeste. Le SNVEL estime important le fait de restituer régulièrement les résultats des VSB en les situant dans le contexte local, et non pas seulement sous forme de statistiques nationales.

3.4.4 Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF)

La FSVF fédère l'ensemble des syndicats des vétérinaires de France (libéraux, salariés, enseignants, vétérinaires conseils et vétérinaires inspecteurs de la santé publique vétérinaire). Dans le cadre d'un état des lieux des instruments relevant du mandat sanitaire, la FSVF a effectué un bilan de la VSB. Ce bilan est plutôt négatif dans la mesure où l'information récoltée par les vétérinaires lors de cette visite est sous utilisée par les pouvoirs publics, où cette remontée d'information est toujours à sens unique (aucun retour vers les vétérinaires, y compris d'ailleurs pour les saisies d'abattoir, les résultats des plans de surveillance ou des plans de contrôle ou les informations sur la chaîne alimentaire) et qu'il n'y a que peu de suivi des élevages détectés non satisfaisants.

En termes d'évolution, la position de la FSVF va dans le sens d'une intégration de cette visite dans une réflexion plus globale relative au rôle du vétérinaire dans la remontée d'informations sanitaires. Une visite sanitaire annuelle pourrait permettre de faire le lien entre le registre d'élevage, la mise en place de l'information sur la chaîne alimentaire et l'évolution de l'inspection sanitaire en abattoir.

Dans l'immédiat et afin de prendre en compte la préoccupation majeure des professions de santé et des pouvoirs publics au regard de la bonne utilisation des antibiotiques et de la maîtrise des phénomènes d'antibiorésistance, la FSVF a proposé que la VSB soit centrée pendant 3 ans sur ce sujet, à l'aide d'un questionnaire adapté à la situation de chaque filière de production. Cela permettrait une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise de leur utilisation.

3.5 Administration vétérinaire (services déconcentrés du MAAP)

Pour les DD(CS)PP rencontrés, le double objectif affiché au moment de la mise en place de cette VSB reste d'actualité : d'une part le maintien d'un maillage de vétérinaires (notamment en cheptel laitier) et d'autre part une surveillance sanitaire régulière des élevages par un vétérinaire en vue de détecter les élevages à risques, face à une crainte sérieuse de perte de la connaissance du terrain.

L'attitude des services déconcentrés face au dispositif a varié après le repositionnement de la VSB en 2007. Avant cette date, le retour systématique d'un exemplaire du questionnaire à la DDSV pouvait permettre son exploitation par celle-ci, soit de façon exhaustive (avec une analyse poussée des renseignements contenus, par cabinet vétérinaire), soit sur certains points jugés importants au regard des objectifs de police sanitaire (la déclaration des avortements essentiellement) ou de protection animale.

La réforme du dispositif a fait perdre cette source d'information et de ce fait, la mesure de l'efficacité du dispositif s'en est trouvée amoindrie. Les DDI ne disposent maintenant d'aucun moyen de mesurer son efficacité réelle. Les réponses synthétiques, après balayages réguliers de la base de données SIGAL, sont utilisées parmi un ensemble d'autres éléments présents au sein de la DDI : réalisation des plans de surveillance et de contrôle en élevage bovin, plaintes relatives à la protection animale, niveau de réalisation des prophylaxies, retours des abattoirs, etc. Pour les services du MAAP, la VSB est utile par son aspect complémentaire des missions habituelles et permet, en outre, de détecter certains élevages en difficultés qui ne l'auraient pas été sans ce dispositif.

Selon certains représentants des services déconcentrés, la grande majorité des vétérinaires consacrent du temps à cette VSB et en dégagent des pistes d'amélioration. La fiche d'information (type fièvre aphteuse par exemple) aide à développer le dialogue avec l'éleveur. Le lien de la VSB avec le mandat sanitaire est pour eux essentiel car il donne du poids à l'intervention du vétérinaire sanitaire auquel il est parfois utile pour affirmer et imposer son constat. Il permet en outre à nos services d'appréhender la qualité des vétérinaires sanitaires en tant que représentants de l'État, voire de recadrer certains d'entre eux lors de distorsion manifeste entre le résultat de la VSB et la réalité de l'élevage constatée par le biais des contrôles de second niveau mis en œuvre par les agents de la DDI (par exemple sur les aspects hygiène de la traite).

Ils ont néanmoins émis les mêmes critiques que les vétérinaires quant au contenu de la VSB trop basé sur du déclaratif et n'utilisant pas assez l'expertise du vétérinaire. Le questionnaire est jugé très hétérogène, des questions très précises y côtoient des questions très générales, répétitif pour les acteurs (Administration, vétérinaires, éleveurs), et d'un intérêt très relatif. Il est observé par ailleurs que certains praticiens se focalisent très étroitement sur quelques *item* auxquels ils sont plus particulièrement sensibles; la nécessité d'une harmonisation de la perception de l'enquête se fait donc sentir.

Par conséquent, il reste encore, selon les services déconcentrés rencontrés, un travail important à faire pour obtenir une approche constructive de la VSB par les acteurs. Il convient néanmoins de signaler que tous ont reconnu l'effet bénéfique très net de la VSB sur le nombre de déclarations d'avortements (multiplication par 2 les deux premières années de mise en place de la VSB).

Certains cadres des DDI rencontrés estiment qu'il est nécessaire de former spécifiquement les vétérinaires sanitaires à la réalisation de cette VSB dont ils ont une approche assez variable, pour obtenir exactement ce qu'on en attend et rendre le module « mandat sanitaire » de la formation continue à ce dernier obligatoire. Par ailleurs, se pose le problème de pénalisation de l'éleveur lorsque la VSB (obligatoire) n'est pas réalisée du fait de la carence du vétérinaire.

L'absence de retours d'informations est enfin généralement déplorée par les cadres interviewés.

4 Attentes exprimées par les différents acteurs de la visite sanitaire bovine

4.1 Éleveurs

Compte-tenu de la perception globale de la VSB par les éleveurs et leurs organisations représentatives, les attentes exprimées reposent sur les considérations suivantes.

- Il est indispensable de maintenir un outil collectif de surveillance du cheptel et de détection des maladies émergentes ou ré-émergentes, dans le contexte de concentration de l'élevage bovin et de la persistance de petites unités d'élevage (en général ce sont des « double actifs ») n'ayant recours que très rarement à l'intervention d'un vétérinaire. Il doit servir également à redonner une conscience collective de l'intérêt général aux éleveurs et aux vétérinaires. Cet outil de vigilance active doit s'appuyer sur un réseau mobilisable immédiatement en cas de crise. Une visite tous les deux ans ne paraît pas appropriée à l'atteinte de cet objectif.
- Il est nécessaire de faire de la pédagogie chez les éleveurs de façon régulière, face à l'apparition de nouveaux problèmes sanitaires, de maladies inconnues jusqu'alors, face à l'incessante évolution de la réglementation créant toujours plus de responsabilités (« paquet hygiène » par exemple). La réponse à un questionnaire unique, figé, sans renouvellement d'une année à l'autre ne suffit pas.
- Il est nécessaire de communiquer sur la finalité des démarches sanitaires, au moyen d'informations adaptées, claires et précises. La confusion entre VSB et BSE illustre ce manque de communication claire et de compréhension par ceux qui y sont assujettis.
- Afin de faire réellement accepter une démarche qui ne soit pas perçue comme une formalité de plus, il est indispensable que ceux auxquels elle s'applique en retirent un intérêt perceptible sinon un profit immédiat. Certains éleveurs vont jusqu'à souhaiter de la rendre attrayante. Cette démarche ne doit pas être perçue d'abord comme une obligation, encore moins comme une inspection plus ou moins déguisée.

Concrètement, les attentes exprimées par les éleveurs sont :

- Une simplification des démarches par le rapprochement/couplage de la VSB et du BSE, compte-tenu des nombreux points de convergence entre elles. Ce couplage pourrait donner lieu à un volet relevant de la surveillance du cheptel restant obligatoire et financé par l'État et à un autre volet (obligatoire ou pas) relatif à l'application des dispositions concernant l'usage du médicament vétérinaire, faisant éventuellement l'objet d'un encadrement local de tarif, selon des modalités qui seraient comparables aux commissions bipartites. Il convient cependant d'être vigilant sur ce qui remonterait à l'Administration dans le cadre de ce rapprochement.
- Ceci suppose le retour à une fréquence annuelle.
- Une profonde évolution du questionnaire, qui doit être allégé des questions superflues, se concentrer sur quelques *item* d'intérêt majeur (ex : pharmacie vétérinaire), et enfin se

rapprocher des préoccupations immédiates des éleveurs et de leurs attentes réelles, variables d'une région à une autre, d'un type d'élevage à un autre, etc. Pour cela, l'introduction de modules locaux, définis régionalement voire départementalement entre tous les partenaires de la démarche, modifiés en tant que de besoin, devraient figurer à côté d'une grille de base nationale. Cette dernière pourrait être à plusieurs vitesses, selon l'importance de l'élevage ou selon son type, selon son degré de performance par rapport aux visites antérieures. Les doublons avec d'autres démarches comparables (chartes, guides de bonnes pratiques) devront y être évités.

- Pour certains organismes représentatifs des éleveurs, une saisie fine et complète du questionnaire volet VSB (même anonymée) et non celle de sa seule conclusion ; en effet, sous réserve que les données soient pertinentes, leur exploitation statistique est indispensable dans le cadre d'une démarche collective. A défaut, le questionnaire reste une démarche individuelle.
- Un suivi systématique par les services de l'État des élevages détectés comme à risque. A cet effet, l'idée proposée par la mission de l'intervention en seconde intention, à la demande de l'Administration, d'un vétérinaire sanitaire d'une autre clientèle (si possible d'un département voisin) dans les cas difficiles a été jugée intéressante, même s'il convient de bien réfléchir à ses modalités de mise en œuvre.
- La restitution régulière des résultats, *a minima* aux responsables locaux (GDS) ou régionaux sous forme exploitable permettant d'initier de véritables démarches de progrès par la connaissance des exploitations à risques (pour les élevages voisins), et la communication positive par l'Etat vis-à-vis du grand public de l'existence d'un réel suivi des élevages bovins du point de vue de la santé publique.

4.2 Vétérinaires sanitaires

En souhaitant le maintien de la VSB et son ancrage avec le mandat sanitaire, les vétérinaires souhaitent cependant que leur expertise technique y soit mieux repositionnée qu'elle ne l'est actuellement et que celle-ci soit la traduction (la formalisation au moyen d'une attestation « papier ») d'un partenariat permanent qui se déroule toute l'année. Ils reconnaissent que le questionnaire actuel comporte une grande part d'éléments purement déclaratifs, parfois redondants avec d'autres questionnaires, et qu'il ne permet pas de valoriser leur expertise. Ils souhaitent en outre ne pas se positionner dans une attitude de contrôleur.

Ils souhaitent redonner à la VSB « ses lettres de noblesse » en en faisant véritablement un moment de convivialité, de pédagogie et d'expertise permettant ainsi de justifier pleinement les honoraires qu'ils perçoivent pour celle-ci, sans remise en question du maintien de son financement par l'Etat.

Le retour à une fréquence annuelle, y compris avec le niveau de financement antérieur (4 AMO), est bien perçu, en particulier dans l'hypothèse d'un rapprochement/couplage de la VSB et du BSE, à la condition de « redonner du contenu » au volet VSB dans des domaines mieux ciblés, objectifs, techniques voire économiques, utiles à l'éleveur.

Leurs attentes concrètes sont les suivantes :

- Une profonde évolution du questionnaire servant de support à la VSB. Les éléments déclaratifs purs devraient être disponibles avant la visite, soit recueillis sur les bases de données adéquates par le vétérinaire lorsqu'il y a accès (ce qui ne semble pas toujours facile), soit fournis (dans certains cas) par le GDS. Une telle partie préremplie a le double avantage de renseigner à la fois le vétérinaire (surtout si ce n'est pas le vétérinaire habituel qui intervient pour cette VSB) et l'éleveur sur l'état sanitaire de son cheptel. Le vétérinaire sanitaire disposant pour chacun des élevages de l'ensemble des données à jour disponibles dans les bases de données (SIGAL, BDIVET), à savoir le nombre d'avortements, les mortalités, les introductions, etc. pourrait alors procéder à l'analyse de ces chiffres et ainsi aboutir à des recommandations personnalisées qui auraient une réelle efficacité de prévention des risques sanitaires. Il a été indiqué à plusieurs reprises à la mission que ces statistiques étaient parfois une découverte pour l'éleveur qui n'en avait pas conscience.

Selon les vétérinaires, le questionnaire devrait être le plus proche possible des préoccupations des éleveurs, quitte à aborder des questions qui ne relèvent pas exclusivement du code rural ou des MRC, dans certains domaines relevant de la consommation, de l'alimentation des animaux, de la conduite économique de l'élevage, etc. De nombreuses propositions ont été faites pour enrichir les *item* actuels : dans le domaine de l'environnement (qualité de l'eau, conservation des aliments à la ferme), du bien être animal (recommandations des rencontres « animal et société »), de la biosécurité (gestion des déjections en liaison avec certains risques de zoonoses telles que les leptospiroses), conditions de quarantaine, conditions de contention et de manipulation des animaux, de l'épidémirosurveillance (suivi d'indicateurs relatifs aux mortalités, à la morbidité dans des pathologies ciblées, à la détection des maladies émergentes, des anomalies génétiques (en liaison avec les centres d'insémination), du médicament vétérinaire en général et de l'antibiothérapie en particulier (propositions correctives pour la maîtrise de l'antibiorésistance), de la protection contre les zoonoses, sans exclure l'ouverture aux autres espèces et tout particulièrement les petits ruminants. Cette ouverture aux autres espèces présentes sur l'exploitation trouve toute sa cohérence en termes d'épidémiologie (problème des introductions d'animaux).

Le questionnaire devrait pour certains être adapté au type d'élevage : faut-il utiliser le même questionnaire pour réaliser la visite chez un retraité qui a moins de 10 vaches et qui n'appelle que rarement son vétérinaire, et chez un exploitant de 900 animaux de race charolaise ? Il devrait être factuel et reposer sur des constatations que le vétérinaire peut objectivement faire (exemple : liaison avec le bien être animal et le nombre observé de boiteries pendant une année).

Le questionnaire devrait permettre de renouveler les pistes de réflexion d'une année à l'autre, au moyen de modules locaux ou régionaux, définis en concertation et tenant compte des préoccupations locales, parfois très fortes (résurgence de la tuberculose en Bourgogne, impact de la cysticercose en Normandie, pathologies mal connues des éleveurs telles que besnoitiose ou fièvre Q mais qui les inquiètent,...) sur lesquelles une information précise serait ainsi délivrée par le vétérinaire.

Enfin, le questionnaire devrait prévoir certaines réponses au moyen d'une appréciation notée (« scorée »), autorisant ainsi une plus grande souplesse et une mesure plus nuancée, autrement dit, un jugement moins global. Cette méthode aurait, accessoirement, l'avantage de paraître moins administrative que lorsqu'il s'agit de cocher uniquement des cases, et de permettre davantage de pédagogie par une mesure plus fine des progrès réalisés d'une année à l'autre. Elle requiert, en contre partie, une formation des vétérinaires afin d'assurer un minimum de cohérence d'approche.

- Un accès des vétérinaires sanitaires à l'ensemble des données de l'élevage (un projet de portail vétérinaire est en cours d'élaboration sous l'égide de la DGAI).
- La préparation de l'intervention également par l'éleveur (réponse à un questionnaire préalable, rassemblement des documents en sa possession).
- Une formation spécifique à cette visite, ou au moins à certains *item* relevant de questions d'actualité ou faisant l'objet d'une évolution réglementaire, de façon à garantir un minimum d'homogénéité dans les modes d'appréciation. Ces formations auraient en outre pour effet de « remobiliser » les vétérinaires chez lesquels une certaine routine pourrait s'installer.
- Une révision de la fiche d'information destinée aux éleveurs pour la rendre plus pédagogique et attrayante.
- Une attente réelle en termes de restitution régulière des résultats sous forme de bilans, de façon à pouvoir situer sa clientèle, voire chaque client, dans un contexte global local, départemental ou régional. Cette attente rejoint celle des GDS et serait de nature à enrichir les collaborations existantes.
- Le souhait de connaître les suites données par les DDI aux constatations faites dans les élevages classés non satisfaisants.
- Pouvoir transmettre aux DDI les compte-rendus de visite par télé procédure et pouvoir éventuellement les saisir sur Mac.

4.3 Administration vétérinaire

Dans un contexte de mutation profonde des services déconcentrés ayant un impact immédiat sur la nature des missions et les moyens désormais disponibles pour parvenir à les réaliser, les attentes exprimées par les cadres ou les techniciens de ces services sont restées relativement prudentes. Elles semblent de nature différente selon qu'il s'agit de l'échelon départemental ou de l'échelon régional, même si la mission n'a rencontré que celui de la région Bretagne. Elles peuvent se synthétiser ainsi :

S'ils n'ont pas d'objection à l'éventualité de couplage de la réalisation de la VSB avec le BSE (qu'ils considèrent complémentaires), selon eux la VSB pourrait être une manière de « faire un travail autour du mandat sanitaire » avec les vétérinaires sanitaires. Sans aller jusqu'à dire qu'elle permettrait « de les recadrer », elle pourrait peut être permettre d'enrayer une désaffection vis-à-vis du mandat sanitaire ou de son éthique, en particulier pour les clientèles dans lesquelles la part d'activité rurale est faible. Ceci peut passer par des

formations spécifiques à la réalisation de la VSB, conçues et animées par les services déconcentrés (SRAL de la DRAAF et/ou DDI). Ceci devrait aussi concerner la restitution aux vétérinaires sanitaires des bilans des VSB locales, que ces bilans soient établis par l'administration centrale ou par les services départementaux ou régionaux.

Dans ce contexte, est également reconnue la place que devrait prendre l'échelon régional dans la création et l'exploitation de modules locaux, souhaités par les services déconcentrés. Leur mise en place permettrait de renforcer les partenariats DRAAF/DDI/GTV/GDS. Ces modules devraient évoluer régulièrement, tous les ans ou tous les deux ans.

La partie de l'enquête restituée à la DDI, considérée dans son état actuel comme plutôt sommaire car trop synthétique, doit être directement exploitable pour une véritable analyse de risques ou comme critère de ciblage de certaines actions menées par les services (prélèvements en abattoir par exemple) et non pour une simple remontée d'informations de nature réglementaire. Les services attendent une meilleure valorisation des données introduites dans SIGAL, dont ils souhaitent par ailleurs une amélioration de la convivialité.

5 Pistes d'évolution souhaitables et recommandations

La perception et les attentes convergentes recueillies par la mission auprès des nombreux acteurs ne remettent en cause ni son existence, ni, au bout du compte, ce qu'elle pourrait apporter de positif, aussi bien à titre individuel à l'éleveur qu'à titre collectif à l'ensemble des partenaires. Les avis sont unanimes sur le constat d'une nécessaire évolution du dispositif en vigueur afin de l'adapter aux conclusions des états généraux du sanitaire et de répondre aux attentes des différents acteurs. Sans cette évolution indispensable et souhaitée par tous, l'intérêt et la motivation des éleveurs et des vétérinaires pour la VSB continuera à décroître rapidement.

Recommandation numéro 1 : maintenir le principe de la visite sanitaire bovine obligatoire par un vétérinaire sanitaire et financée par l'État.

5.1 Pistes d'évolution concernant le contenu de la VSB

5.1.1 Évolution du questionnaire

Le questionnaire actuel doit être fondamentalement révisé sur le fond et sur la forme. Sur la forme, il pourrait comporter plusieurs modules.

- Un module national défini par l'administration centrale : le modèle actuel doit être maintenu mais adapté. Il devrait être identique pour toutes les régions, mais pas forcément le même pour tous les élevages. Les types d'élevages (laitiers ou allaitants, plein air ou pas, petits élevages - moins de 10 bovins ? - ou grands, etc.) doivent y être mieux pris en compte. Les vétérinaires devraient pouvoir puiser librement dans un ensemble d'*item*, quitte à ce que certains soient obligatoires, pour coller au mieux à la réalité de l'élevage visité et aux attentes exprimées par l'éleveur. Ce module devrait évoluer, au moins pour partie, d'une année à l'autre ou selon un rythme qui reste à définir, pour tenir compte de l'actualité sanitaire ou des besoins de recueil de données épidémiologiques de l'Administration ou des scientifiques. En tous cas, il ne doit plus être figé.
- Un module local ou loco-régional, défini par concertation entre tous les partenaires locaux ; cette concertation pourrait être menée sous l'égide du SRAL de la DRAAF. Tous les partenaires sans exception ont souhaité l'inclusion de ce module (*cf infra*).

Les modalités de réponse aux questions doivent permettre de nuancer les appréciations, de mesurer les progrès accomplis d'une visite à une autre et d'établir un véritable constat des situations, autre que « satisfaisant » ou « non satisfaisant ».

Recommandation numéro 2 : réviser la forme du questionnaire, adaptation du module national et introduction de modules loco-régionaux.

Sur le fond, la mission reprend à son compte les préconisations émises par les acteurs de la VSB telles qu'elles ont été listées dans les attentes. En effet, il convient d'introduire dans le questionnaire un certain nombre de nouvelles thématiques qui ont été jugées incontournables et extrêmement utiles par l'ensemble des acteurs auditionnés, voire de renforcer certaines thématiques existantes, à savoir :

- la pharmacie vétérinaire ; il serait pertinent de donner une orientation plus « santé publique » à cette thématique, notamment le lien entre antibiothérapie et antibiorésistance,
- l'alimentation animale,
- le bien être et la bien-traitance animale,
- les zoonoses,
- la prise en compte d'éléments de biosécurité.

La nécessité d'une profonde évolution de « l'outil descriptif de la gestion sanitaire des élevages bovins » qu'est le questionnaire n'a pas échappé aux auteurs du bilan publié dans le BEH N° 36 de mars 2010.

Recommandation numéro 3 : repenser le contenu du questionnaire.

5.1.2 Module loco-régional

Élément variable du questionnaire, renouvelable régulièrement, un tel module doit permettre de satisfaire les demandes exprimées localement, que ce soit en recueil de données ou en informations « descendantes » destinées à apporter aux éleveurs, lors de la visite qui ne serait plus un simple « contrôle », des réponses à des préoccupations sanitaires locales. L'expertise technique des vétérinaires, non strictement limitée à la sphère réglementaire, doit y trouver le lieu de sa pleine expression ainsi que nombre d'entre eux l'ont souhaité.

Ce module, qui comprendrait un thème de sensibilisation ou d'information annuel ou pluriannuel, serait réfléchi et élaboré par les instances sanitaires et éleveurs locaux (GTV/GDS/DDI) éventuellement dans le cadre du CDSPA.

Recommandation numéro 4 : donner une dimension loco-régionale à la VSB, complémentaire du module national défini par l'administration centrale.

5.2 Pistes d'évolution concernant les modalités de réalisation

5.2.1 Fréquence de la visite

Le passage d'une fréquence annuelle à une fréquence biennale en 2007 a contribué dans une certaine mesure à casser la dynamique de la VSB et à faillir à l'un de ses objectifs initiaux qui était de créer un réseau d'épidémirosurveillance de la filière bovine. C'est pourquoi, sous réserve d'une version révisée de la VSB telle que proposée précédemment, la mission ne peut qu'encourager la DGAI à revenir à une VSB selon une fréquence annuelle afin de maintenir une vigilance sanitaire active dans l'ensemble des élevages du territoire français et de conserver une bonne connaissance du terrain par les vétérinaires sanitaires. Le retour à cette fréquence permettra, le cas échéant, la synchronisation du BSE et de la VSB, qui se feront alors en synergie. Les praticiens acceptent le principe d'un retour de leur rémunération à 4 AMO par visite annuelle dans ce cas.

Recommandation numéro 5 : revenir à une fréquence annuelle.

5.2.2 Lien avec le bilan sanitaire d'élevage

De nombreux acteurs se sont accordés, dans un souci de simplification, sur l'intérêt de rapprocher les démarches BSE et VSB dans leur exécution. Dans l'hypothèse où le BSE reste une démarche volontaire, ce couplage reste possible sous réserve d'explication et de mobilisation des vétérinaires sanitaires par les services déconcentrés, en indiquant clairement les enjeux respectifs de chaque élément de la visite. Le module BSE pourra faire l'objet d'une tarification spécifique, éventuellement encadrée. Il convient de souligner que ce couplage ne ferait qu'entériner une situation de fait rencontrée dans de nombreuses situations (jusqu'à 75 % des cas parfois) dans lesquelles les deux actions sont déjà réalisées ensemble.

La mission est convaincue qu'il y a une réelle logique sanitaire et une cohérence à favoriser le couplage de ces deux visites, complémentaires dans leurs objectifs et participant toutes deux à la prévention des risques sanitaires. Ce couplage est une façon, comme certains témoignages l'ont démontré, de potentialiser la disponibilité de l'éleveur, de relier les problématiques à orientations plus zootechniques et plus individuelles avec des problématiques plus sanitaires et plus collectives. La mission a bien conscience que ce couplage ne pourra se faire dans certains cas (notamment lorsque le vétérinaire sanitaire

choisi n'est pas le même que le vétérinaire pratiquant le bilan sanitaire), mais, à tout le moins, une incitation à ce rapprochement devrait être préconisée par les pouvoirs publics.

Recommandation numéro 6 : coupler la réalisation de la VSB et du BSE.

5.2.3 Procédure de visite

Au vu des différences de types de clientèles vétérinaires et de types d'élevages à appréhender et aux fins d'une approche harmonisée dans la réalisation de la VSB, la mission considère qu'il y a besoin d'établir quelques règles et principes de base à respecter par les acteurs concernés.

Des instructions devraient être données pour que la visite soit préparée, à la fois par les éleveurs et par les vétérinaires sanitaires. Cette préparation trouverait utilement un support avec les bilans précis des visites précédentes, établis par l'administration centrale voire régionale, diffusés et, le cas échéant, commentés par les services départementaux en préalable à chaque campagne.

Le principe de la réalisation de la visite par le vétérinaire sanitaire (ou ceux du cabinet) de l'exploitation n'est pas remis en cause. Cependant, pour les cas les plus complexes dans lesquels un « œil neuf » est nécessaire, pour les éleveurs chez lesquels tout a été tenté pour faire évoluer une situation qui serait susceptible d'être dangereuse pour la collectivité, et pour neutraliser un éventuel conflit d'intérêt, il pourrait être envisagé de faire appel à d'autres praticiens titulaires du mandat sanitaire, soit d'un département voisin, soit d'une autre région, figurant sur une liste gérée par les services locaux. Son établissement requiert un consensus professionnel.

Recommandation numéro 7 : repenser l'aval et l'amont de la mise en œuvre de la VSB.

5.2.4 Formation au mandat sanitaire

Si le lien entre la VSB et le mandat sanitaire ne fait pas l'objet d'une remise en question par cette mission pour les raisons précédemment évoquées dans ce rapport il est apparu cependant que la perception des droits et obligations que donne le mandat sanitaire aux vétérinaires avait besoin d'être enseignée et rappelée régulièrement.

Il est fortement préconisé de rendre obligatoire la formation initiale des vétérinaires sanitaires au mandat sanitaire afin de leurs rappeler les enjeux et les objectifs de ce système propre à la France. La formation continue du mandat sanitaire devrait être intensifiée et

devrait prendre en compte le besoin signalé des vétérinaires dans d'autres domaines qui leur sont moins familiers (par exemple dans le domaine de la protection animale).

Le module « mandat sanitaire » de l'offre actuelle de formation continue devrait être rendu obligatoire en première intention à tous les vétérinaires qui sollicitent un premier mandat sanitaire auprès de leur DDI.

Recommandation numéro 8 : renforcer la formation des vétérinaires au mandat sanitaire.

5.3 Pistes d'évolution concernant l'exploitation et la valorisation des résultats

5.3.1 Suivi des élevages non satisfaisants

Il est regrettable que les élevages dépistés comme non satisfaisants ne fassent pas l'objet systématique d'un suivi particulier de la part des services de l'Etat. Ce suivi devrait être un point clef du dispositif et l'attente légitime des éleveurs et des organismes à vocation sanitaire à cet égard doit être prise en compte. Les modalités retenues devraient naturellement prendre en compte les moyens humains des services déconcentrés.

La mission considère par ailleurs que la seule introduction dans SIGAL du tableau de conclusions pour un élevage non satisfaisant n'est pas suffisante. En effet cette information est noyée parmi de nombreuses autres et la prise de connaissance par les services *ad hoc* peut se faire après un laps de temps non négligeable, non approprié à l'urgence de la situation. Le vétérinaire devrait par conséquent être soumis à l'obligation d'informer systématiquement les services de la DD(CS)PP par un envoi spécifique (mail, lettre) assurant que l'information a bien été transmise et enregistrée.

Cependant, la VSB n'apparaissant pas *a priori* comme un contrôle officiel, le suivi des élevages non satisfaisants devrait être confié à un partenariat local GDS/vétérinaires sanitaires.

Recommandation numéro 9 : prévoir un dispositif de suivi systématique des élevages dépistés comme « à risques ».

5.3.2 Exploitation statistique des informations et retours d'informations

La mission attire l'attention sur l'absence (ou la pauvreté) d'exploitation statistique des résultats et de leur valorisation au cours des cinq exercices de réalisation de la VSB (2005-2009), absence préjudiciable tant à la motivation des acteurs qu'à la crédibilité globale de l'action de l'État.

La nécessité de réfléchir rapidement à une valorisation analytique des résultats émerge très clairement de la mission. Quelle que soit la qualité du contenu et de la réalisation de la VSB dans le futur, elle ne sera vraiment réhabilitée comme un outil indispensable de dialogue et de surveillance des risques sanitaires dans un élevage bovin que sous la condition d'une exploitation et d'une valorisation pointue des résultats obtenus et des informations recueillies.

Demandée par les représentants des éleveurs, cette exploitation des données collectées lors de la visite est indispensable pour une valorisation collective et pour une restitution permettant un véritable suivi des résultats, *a minima* au niveau d'une clientèle donnée. Pour les vétérinaires, le système devrait intégrer une fonctionnalité assurant un retour d'information par clientèle, et une synthèse des résultats par élevage au moins des trois années précédentes. Elle suppose une saisie systématique et formalisée de la totalité du questionnaire (à l'exception peut-être de données déclaratives disponibles ailleurs) et une très probable anonymisation.

La proposition évoquée par certains responsables entendus, visant à prévoir une procédure d'évaluation du dispositif selon un rythme et des modalités à définir a retenu toute l'attention de la mission. Les résultats de cette évaluation pourraient être partie intégrante des informations diffusées en retour par l'administration centrale.

Recommandation numéro 10 : développer une valorisation nationale opérationnelle des résultats de la VSB et, en parallèle, améliorer le retour d'informations aux différents acteurs.

6 Synthèse des recommandations

1. Maintenir le principe d'une visite sanitaire bovine par un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire et financée par l'État.
2. Réviser la forme du questionnaire : adaptation du module national et introduction de modules loco-régionaux.
3. Repenser le contenu du questionnaire.
4. Donner une dimension loco-régionale à la VSB, complémentaire du module national défini par l'administration centrale.
5. Revenir à une fréquence annuelle.
6. Coupler la réalisation de la VSB et du BSE.
7. Repenser l'aval et l'amont de la mise en œuvre de la VSB.
8. Renforcer la formation des vétérinaires au mandat sanitaire.
9. Prévoir un dispositif de suivi systématique des élevages dépistés comme « à risques ».
10. Développer une valorisation nationale opérationnelle des résultats de la VSB et, en parallèle, améliorer le retour d'informations aux différents acteurs.

7 Annexes

7.1 Lettre de mission

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÉCHE



Le Directeur de Cabinet

Paris, le

11 MARS 2010

N/R&f : CI 608439

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-Président du Conseil Général de l'Agriculture,
de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
251 Rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

La Visite sanitaire bovine (VSB), obligatoire et financée par l'Etat, a été mise en place en 2005 dans l'objectif de créer un réseau d'épidémirosurveillance de la filière bovine et de soutenir le maillage des vétérinaires sanitaires. Ce dispositif a évolué en 2007 pour s'étendre au champ de la santé publique vétérinaire. Les campagnes 2007, 2008 et 2009 ont été organisées dans ce sens avec un rythme bisannuel pour les exploitations. La visite est conduite par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation et consiste à évaluer différents aspects de l'élevage à travers un questionnaire. L'évaluation des différentes rubriques conduit à une évaluation globale de l'élevage qui peut être jugé « satisfaisant », « à améliorer » ou « non satisfaisant ». Ce dispositif doit permettre aux services déconcentrés de programmer des inspections généralistes en élevage selon une analyse des risques.

En 2008, le taux de réalisation des visites était de 91 %, mais au 31 décembre 2009 il n'était que de 75 %, ce qui paraît révéler une démotivation des acteurs impliqués. Pourtant, ce dispositif original mériterait sûrement d'être davantage exploité, quitte à le faire évoluer en prenant en compte les attentes des différents acteurs impliqués. A cette fin, je sollicite l'appui du CGAAER afin de mener une enquête sur la perception et les attentes de la VSB auprès des différents acteurs : éleveurs, vétérinaires sanitaires et administration vétérinaire.

.../...

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Je vous saurais gré de bien vouloir désigner un binôme éventuellement composé d'un ingénieur général et d'un inspecteur général qui aurait pour mission de piloter et d'animer une étude sur ce sujet.

Il s'agira notamment, en lien avec la sous direction de la Santé et de la Protection Animale, GDS France, le Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires, la section bovine de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de :

- Recueillir et synthétiser auprès d'un panel d'éleveurs de bovins, de vétérinaires sanitaires de services déconcentrés, des instances représentatives des éleveurs et de vétérinaires, les éléments relatifs à la perception de la VSB (compréhension des objectifs, intérêt du dispositif, contenu des rubriques, présentation du questionnaire, protocole d'évaluation des rubriques, fréquence des visites, durée des visites, exploitation des visites à titre individuel ou collectif, retour d'information sur les visites, rémunération, ou tout autre aspect pertinent qui n'aurait pas été cité), les éléments relatifs à la valorisation de la VSB à titre individuel dans le cadre du suivi d'amélioration des rubriques non satisfaisantes ou à titre collectif dans le cadre du réseau de surveillance des bovins, notamment en ce qui concerne l'adaptation des visites aux résultats, le suivi de l'amélioration, les retours d'information, les outils de pilotage disponibles, les actions de l'administration, les formations ;
- Proposer le cas échéant des pistes d'évolution pour une meilleure valorisation de la VSB.

Cette mission sera inscrite dans le plan d'action découlant des Etats généraux du sanitaire.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à l'examen de la présente proposition, et vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre les conclusions de cette mission avant la fin du mois de juin 2010.

Pascal VINE

7.2 Liste des personnes rencontrées

7.2.1 Représentants nationaux

DGAl :	Claudine Lebon, sous-directrice de la santé et de la protection animales
	Charles Martins-Ferreira, chef du bureau des intrants et de la santé publique en élevage (BISPE)
	Martial Pineau, chef du bureau de la santé animale (BSA)
	Jean Paul Hautier, bureau de l'exercice professionnel vétérinaire (BISPE)
	Alexandre Fediaevsky,, pôle prophylaxie et surveillance du territoire (BSA)
FNB :	Bernard Chapel, président
	Guy Hermouet
	Bernard Joly
FNPL :	Natacha Marie
	Martial Marguet, président de l'Institut de l'élevage
	Bruno Verkest
GDS France :	M.-A. Cassagne, directeur
	Alain Cantaloub, chargé de mission
	Marie-Claude Guerrier, vétérinaire-conseil
Ordre des vétérinaires	: Michel Baussier, vice-président du Conseil supérieur
SNGTV :	Christophe Brard, président
SNVEL :	Anne Daumas
	Christophe Buhot
	Pierre Buisson
FSVF :	Benoît Assemat
	Boris Olivier

7.2.2 Région de Bretagne

Administration :	Philippe Hercouet, chef du SRAL à la DRAAF de Bretagne
	Alain Lecavelier, chef du service santé et protection animales, DDCSPP 35
	Sophie Thomas-Loyau, adjointe au chef du service santé et protection animale, DDPP 56
Vétérinaires :	Philippe Hénaff, président du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires
	Éric de Vaulx
	Bertrand Dorchies
	Pierre-Yves Guéna
	Jean-Luc Michel
Eleveurs :	Daniel Joannic, chambre d'agriculture 56
	Gérard Doré
	Bertrand Colleu, secrétaire GDS 35*
	Thierry le Druillennec, secrétaire GDS 22*

Hervé Radenac, vice-président GDS 56* (* = union bretonne des GDS).

7.2.3 Département du Calvados

DDPP : Norbert Lucas, directeur
F. Martin, directrice adjointe
Raphaël Fayaz-Pour, chef du service protection sanitaire et environnement

Vétérinaires : Bruno Foucher, président du GTV 14
Frédéric Pellegrini
Alphonse van Vartel
Gilles Fontaine, SNVEL

Eleveurs : Gilles Bunel
Florence Carpentier
Etienne Gavart, directeur du GDS 14
Alain Legentil, président du GDS 14)
André Michel, président du comité d'orientation de l'élevage du Calvados
Alain Yaouanc

7.2.4 Département de la Charente-Maritime

DDPP : Patrick Azéma, chef du service prévention et éducation aux risques

Vétérinaires : Dominique Juddi, présidente du GTV 17

Eleveurs : Jean Luc Gravelle président du GDS 17
Patrice Ituria, directeur du GDS 17

7.2.5 Département de Haute-Vienne

DDCSPP : Christine Le Mao, chef du service santé et protection animales
Cédric Bailly, chef du service sécurité et conformité des produits alimentaires

Vétérinaires : Yannick Boutin, président de la section départementale du SNVEL
Olivier Chaumeil
Béatrice Deverrière
Philippe Milord
Éric Périgaud, GTV, section 87

Eleveurs : M. Brandy, responsable du service santé animale et prophylaxies au GDS 87
M. Couderc
Michel Gandois, président du GDS 87
C. Guillot
M. Maurelet

7.2.6 Département de Saône-et-Loire

DDPP :	Anne Le Hy, directrice Catherine Dumont, ISPV, chef du service qualité, sécurité et loyauté des produits alimentaires Françoise Roulleau, coordonnatrice de l'unité élevage dans le service santé publique vétérinaire et protection environnementale : ruminants Stéphane Guzylack, chef du service santé publique vétérinaire et protection environnementale : ruminants Didier Roose, directeur adjoint
Vétérinaires :	Emmanuel Charrier Éric Goujard
Eleveurs :	Guy Bonnot, vice-président du GDS 71 Gilbert Bontemps Jean-Paul Dufour, président du GDS 71 Vincent Robergeot, directeur du GDS 71

7.3 Documents consultés

7.3.1 Arrêtés ministériels

- Arrêté du 24 janvier 2005 relatif à la surveillance sanitaire des élevages bovins (*Journal officiel de la République française* du 29 janvier 2005).
- Arrêté du 28 décembre 2007 constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé « réseau national des visites sanitaires bovines », (*Journal officiel de la République française* du 9 janvier 2008).

7.3.2 Instructions administratives

- DGAI/MSI, note technique n° 2005-02 du 21 février 2005 : préparation de l'opération « visite sanitaire 2005 ».
- Note d'information DGAI/SDSPA/O2007-8015 du 15 novembre 2007 : visite sanitaire obligatoire en élevage bovin : lien avec le bilan sanitaire.
- DGAI/SDSPA, lettre à diffusion limitée du 28 novembre 2007 : visite sanitaire bovine – précisions concernant la programmation SIGAL.
- Note de service DGAI/SDSPA/N2008-8098 du 24 avril 2008 modifiée par notes de service DGAI/SDSPA/N2008-8210 du 12 août 2008 et DGAI/SDSPA/N2009-8028 du 20 janvier 2009 : visite sanitaire obligatoire en élevage bovin – campagne 2007-2008.

- DGAI/MSI, note technique n° 2008-05, version 1.0 du 22 mai 2008 : déploiement de la téléprocédure « visite sanitaire bovine ».
- Note de service DGAI/SDSPA/N2008-8307 du 09 décembre 2008 : visite sanitaire bovine – Suivi de la campagne 2007-2008.
- Note de service DGAI/SDSPA/N2009-8028 du 20 janvier 2009 : visite sanitaire bovine – campagne 2009.
- DGAI/SDSPA/BSA, lettre à diffusion limitée n° 2246 du 16 novembre 2009 : visite sanitaire bovine – réalisation campagne 2009.
- Note de service DGAI/SDSPA/N2010-8011 du 12 janvier 2010 : visite sanitaire bovine – campagne 2010.
- Note d'information DGAI/SDPPST/O2010-8003 du 11 février 2010 : campagne visite sanitaire bovine 2010 – Mode d'emploi de la téléprocédure relative aux visites sanitaires.
- DGAI/SDSPA/BSA, lettre à diffusion limitée n° 421 du 11 mars 2010 : prolongation de la campagne de visite sanitaire bovine 2009.
- Lettre à diffusion limitée DGAI/SDPPST/L2010-1008 du 08 avril 2010 : accès aux téléprocédures – Administration locale des droits d'accès.

7.3.3 Autres documents

- Patrick GERBALDI, *La veille sanitaire, rapport au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales*, conseil général vétérinaire, Paris, 2004.
- DGAI (29 octobre 2007) : présentation aux DDSV sous forme de diaporama de la visite sanitaire bovine, campagne 2007-2008.
- Note de synthèse du bilan des campagnes annuelles 2008/2009 et lettre d'invitation du 1^{er} décembre 2009.
- Didier CALAVAS et Alexandre FEDIAEVSKY, *La visite sanitaire bovine : un dispositif à valoriser*, BEH N°36, mars 2010.

7.4 Glossaire

- ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement et du travail
- BDNI : base de données nationale de l'identification des animaux d'élevage
- BDIVET : base de données d'interface pour le vétérinaire sanitaire
- BSE : bilan sanitaire d'élevage (de la visite prescription/délivrance du médicament)
- CDSPA : comité départemental de santé et protection animale
- CSO : conseil supérieur de l'Ordre (des vétérinaires)
- CRO : conseil régional de l'Ordre (des vétérinaires)
- DAOA : denrée alimentaire d'origine animale (propre à la consommation humaine)
- DGA1 : direction générale de l'alimentation (commanditaire de l'audit)
- DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDI : direction départementale interministérielle
- DDPP : direction départementale de la protection des populations
- DDSV direction départementale des services vétérinaires
- DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- FCO : fièvre catarrhale ovine
- FNB : fédération nationale bovine
- FNGDSB: fédération nationale des groupements de défense sanitaire bovine
- FNPL : fédération nationale des producteurs de lait
- FSVF : fédération des syndicats vétérinaires de France
- GDS : groupement de défense sanitaire
- GTV : groupement technique vétérinaire
- ICA : information sur la chaîne alimentaire
- MAAP : ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
- MRC : maladie réputée contagieuse

OVS : organisme à vocation sanitaire

OVVT : organisme vétérinaire à vocation technique

PSPC : plan de surveillance et plan de contrôle

SIGAL : système d'information de la DGAl

SNGTV : société nationale des groupements techniques vétérinaires

SRAL : service régional de l'alimentation

SPA : santé et protection animales

SSA : sécurité sanitaire des aliments

VS : vétérinaire sanitaire

VSB : visite sanitaire bovine